Consultation publique sur
Les enjeux liés à l'implantation d'éoliennes dans l'habitat floristique protégé de la Dune-du-Nord aux Îles-de-la-Madeleine

CONCILIER DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Mémoire présenté par

Attention FragÎles

Au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)



Îles-de-la-Madeleine, le 24 mai 2017

Attention FragÎles

Les enjeux énergétiques sont omniprésents dans la vie des Madelinots et sont source de nombreux échanges, réflexions et préoccupations au sein de la communauté. L'isolement géographique du territoire des Îles de la Madeleine, situé en plein cœur du golfe du Saint-Laurent, entraîne d'importants défis sur le plan énergétique. Les questions de production, de transport, d'approvisionnement et de consommation d'énergie, de même que la grande dépendance aux sources d'énergie non renouvelables, en particulier aux hydrocarbures, ainsi que de l'importance de réduire cette dépendance en développant des alternatives sont au cœur des défis énergétiques auxquels font face les Madelinots. Ces particularités de l'archipel en font un territoire avec des enjeux énergétiques distincts du reste du territoire québécois. Ils ne peuvent donc être envisagés et réfléchis de la même manière que ceux de l'ensemble du Québec, mais doivent plutôt l'être dans le contexte d'insularité des Îles de la Madeleine.

Le 3 mai dernier avait lieu une consultation publique portant sur les « *Les enjeux liés à l'implantation d'éoliennes dans l'habitat floristique protégé de la Dune-du-Nord aux Îles-de-la-Madeleine »,* menée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), à laquelle Attention FragÎles a participé. Lors de cette soirée de consultation, nous nous sommes exprimés en faveur d'un développement durable et responsable de la filière éolienne, sur notre territoire, qui permettrait de diminuer notre consommation de combustibles fossiles et d'améliorer notre bilan de GES, notamment dans le contexte de changements climatiques. Afin de compléter et de détailler cette intervention, nous déposons aujourd'hui le présent mémoire.

En effet, nous croyons qu'un développement éolien sur notre territoire est possible, dans la mesure où la préoccupation pour réduire à leur minimum les impacts sur les espèces en péril, sur leurs habitats et sur les milieux naturels fragiles est intégrée et exigée aux promoteurs dès le départ dans la conception du projet. Une approche intégrée du milieu dunaire prenant en compte à la fois les espèces floristiques menacées, telles que le Corème de Conrad, mais également l'ensemble de la biodiversité, de l'écosystème et des dynamiques du milieu dunaire du secteur nous apparaît essentielle à la réalisation d'un tel projet. De plus, le caractère fragile et restreint de notre archipel nécessite que des exigences environnementales plus grandes pour ce type de développement soient imposées à tout projet ou promoteur. La transparence, la transmission de l'information et la collaboration avec les partenaires locaux nous apparaissent également essentielles.

Présentation de l'organisme

Attention FragÎles est un organisme à but non lucratif créé en 1988. Premier organisme en environnement fondé dans l'archipel, Attention FragÎles a pour mission de contribuer à la protection de l'environnement des Îles de la Madeleine pour améliorer la qualité de la vie. Sa vision : Prendre soin de l'environnement est une valeur ancrée au cœur de toute action. Ses actions visent l'atteinte des objectifs suivants : favoriser le maintien de la biodiversité ; soutenir le développement et la gestion durable du territoire ; contribuer à atténuer les impacts des changements climatiques et veiller à préserver l'intégrité des milieux naturels.

Par le soutien, la sensibilisation, la concertation, l'éducation, la recherche et le travail terrain, Attention FragÎles travaille depuis près de 30 ans en collaboration avec plus d'une trentaine de partenaires locaux, régionaux et nationaux. Notre organisme a développé une expertise importante au fil des ans, notamment sur le suivi et la protection des espèces en péril et de leurs habitats ainsi que sur la restauration des milieux dunaires. Notre mandat, nos champs d'action, ainsi que l'expertise que nous avons développée, sont reconnus par l'ensemble de nos partenaires. La présence d'Attention FragÎles a contribué à revitaliser le milieu de vie madelinot**,** a apporté du support aux citoyens et aux organismes et a grandement contribué à faire reconnaître l'apport considérable du secteur de l'environnement dans l'économie et le développement de l'archipel.

Développement éolien aux Îles de la Madeleine

Des démarches entourant le développement de la filière éolienne sur notre territoire sont en cours depuis de nombreuses années. Notamment, une consultation publique sur le développement de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine, à laquelle notre organisme a également participé, s'est tenue en 2007. Nous avions alors énoncé des pistes de réflexion pour un développement éolien responsable, durable et favorisant la conservation et la pérennité du patrimoine naturel madelinot, dont certaines seront reprises dans le mémoire que nous déposons dans le cadre de l'actuelle consultation publique.

Lors de la consultation publique de 2007, notre organisme s'était alors positionné ainsi :

> *Attention FragÎles veut favoriser l'émergence de projets permettant la maximisation des avantages et la réduction au minimum des impacts négatifs. Nous nous positionnons inévitablement pour la réduction de nos émissions de GES, ainsi que pour la réduction de notre dépendance aux sources d'énergie non renouvelables. Face aux impacts potentiels du développement de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine sur l'environnement et, plus spécifiquement, sur le patrimoine naturel madelinot, il apparaît souhaitable pour Attention FragÎles d'être impliqué dès l'amorce de la réflexion précédant la planification à ce sujet.*

Nos principales préoccupations concernaient :

- *la conservation du patrimoine naturel et de la biodiversité, incluant les paysages ainsi que les espèces en péril et leurs habitats ;*
- *le type et le but du développement, soit viser l'approvisionnement local, l'apport d'énergies renouvelables et la diminution de notre bilan GES ;*
- *la concertation continue avec les acteurs du développement local et la transparence du processus, incluant la synergie des forces et des expertises des partenaires locaux.*

La question du développement éolien sur notre archipel est de nouveau d'actualité, notamment avec la consultation publique portant sur les « *Les enjeux liés à l'implantation d'éoliennes dans l'habitat floristique protégé de la Dune-du-Nord aux Îles-de-la-Madeleine »,* menée par le BAPE. Attention FragÎles se positionne encore en faveur de projets énergétiques faisant appel à des énergies renouvelables, comme l'éolien, et permettant de diminuer notre grande utilisation de combustibles fossiles, notamment due à notre production d'électricité par une centrale thermique, ainsi que pour diminuer notre importante production de GES per capita, soit une des plus importantes sur le territoire québécois.

Dans le contexte actuel des changements climatiques, l'enjeu de réduction des GES interpelle particulièrement les Madelinots puisque notre archipel est un territoire vulnérable qui subit déjà les impacts directs des changements climatiques. Les milieux insulaires du fleuve et du golfe du Saint-Laurent, tels que les Îles de la Madeleine, sont particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques. La hausse du niveau de la mer, l'augmentation de l'occurrence de conditions climatiques extrêmes, les tempêtes plus fréquentes et intenses, les grands vents et hautes marées et la diminution du couvert de glace en période hivernale sont tous des effets pouvant être associés aux changements climatiques qui augmentent le phénomène d'érosion du littoral, les pressions sur les milieux de l'archipel et comportent de nombreux autres défis pour

les Madelinots. Nous sommes donc d'avis qu'il est essentiel de contribuer à la réduction de GES et de diminuer notre empreinte énergétique locale.

Ces enjeux montrent l'importance de diminuer notre dépendance aux hydrocarbures et leur consommation dans l'archipel. Pour ce faire, nous pouvons miser notamment sur le développement de sources de production d'énergie alternatives, l'amélioration de l'efficacité énergétique, l'utilisation de modes de transport collectifs ainsi que l'électrification des transports. La production d'une partie de notre énergie à l'aide d'énergie alternative, incluant l'éolien, mais également par d'autres formes de production d'énergie (ex. : solaire, géothermie, biomasse, etc.), nous apparaît donc une avenue à emprunter au cours des prochaines années. De plus, les caractéristiques et les défis énergétiques de notre archipel en font un milieu propice au développement de nouveaux modèles et de nouvelles sources de production énergétique alternatives et durables. Différentes avenues novatrices pourraient d'ailleurs être explorées pour développer une expertise en ce sens et faire des Îles de la Madeleine un laboratoire et une vitrine pour les énergies renouvelables, notamment pour le couplage éolien-diésel et l'intégration de cette nouvelle énergie à notre réseau. L'isolement du territoire, la présence d'un réseau autonome de production et de transport d'électricité, la petite taille de ce réseau, la possibilité de contrôler assez facilement les intrants ainsi que la présence de sources énergétiques renouvelables sur notre territoire rendent cette possibilité envisageable pour mettre en œuvre d'un système énergétique plus durable.

Cependant, chaque nouveau projet énergétique doit être analysé dans son ensemble en tenant compte à la fois des enjeux sociaux, économiques et environnementaux qui y sont associés. Compte tenu du caractère fragile et restreint du territoire des Îles de la Madeleine, en particulier ses milieux dunaires, ainsi que la présence de nombreux habitats floristiques et fauniques protégés d'espèces en péril, tout projet de développement, même s'il présente des avantages environnementaux sur le plan global, risque de comporter des enjeux et des impacts environnementaux. C'est pourquoi, nous souhaitons travailler de concert avec les promoteurs et partenaires impliqués dans de tels projets, comme celui de l'implantation d'éoliennes à la Dune du Nord, afin de contribuer par nos connaissances à l'analyse des impacts environnementaux potentiels d'un développement éolien dans le secteur visé et de s'assurer qu'ils puissent être réduits au minimum lors de la réalisation d'un éventuel projet.

Le modèle de développement de l'énergie éolienne de la Régie intermunicipale de l'énergie, majoritairement mis de l'avant en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine avec l'implication dans les différents projets incluant celui de la Dune du Nord aux Îles de la Madeleine, nous apparait intéressant et à privilégier. En effet, ce modèle de partenariat permet une plus grande implication des communautés locales et des retombées collectives plus importantes.

Préoccupations sur le plan environnemental

Attention FragÎles souhaite que, si un projet d'implantation d'éoliennes voit le jour aux Îles de la Madeleine, il se fasse en collaboration avec les partenaires du milieu, dès son élaboration et dans le respect des plus hauts standards environnementaux afin de réduire au minimum les impacts sur les milieux fragiles de l'archipel, les espèces floristiques et fauniques à statut précaire ainsi que l'ensemble de la biodiversité de l'archipel. Ces éléments sont valables pour tout projet de développement éolien, mais hautement plus importants pour le projet visant l'implantation d'éoliennes dans l'habitat floristique protégé de la Dune du Nord. Nous ne croyons pas que cette activité soit incompatible avec la présence de cet habitat protégé, compte tenu des avantages globaux potentiels et du caractère restreint de notre territoire. En effet, l'exiguïté du territoire limite le nombre de sites propices à l'instauration de cette activité, elle doit être cependant être envisagée comme une exception compte tenu des caractéristiques uniques du territoire des Îles de la Madeleine. De plus, elle doit y être très bien encadrée et les exigences sur le plan environnemental doivent être élevées afin de réduire à leur minimum les impacts environnementaux dès la phase d'implantation, mais également pour toute la vie utile de l'éolienne et advenant son remplacement. Également, il serait important de prévoir une réhabilitation du site en cas d'arrêt d'activité pour ne pas créer une situation telle qu'observable à l'ancien site testé où les vestiges d'éolienne sont encore présents.



Concrètement, dans le cas de l'implantation d'éoliennes dans l'habitat floristique de la Dune du Nord, il importe de réduire à leur minimum les impacts sur les espèces floristiques menacées (Corème de Conrad et Hudsonie tomenteuse), sur les espèces fauniques en péril et leurs habitats (Pluvier siffleur et Grèbe

esclavon), ainsi que toute la faune et la flore présente dans le secteur. Le projet doit tenir compte de la présence de ces espèces et de leurs habitats et dans la mesure du possible éviter les impacts sur celles-ci. Si dans certains cas, l'évitement complet n'est pas possible, on doit évaluer toutes les alternatives qui pourraient permettre d'atténuer les impacts possibles. Des inventaires et des suivis des espèces devraient également être réalisés dans le secteur, avant, pendant et après les travaux. Finalement, dans l'éventualité où un impact soit inévitable, nous souhaitons une forme de compensation pour la perte d'habitats, soit par de la recherche et innovation sur l'habitat et l'espèce ou encore par la création de nouveaux habitats protégés. Par exemple, des projets sont en cours dans l'archipel, notamment dans le secteur de la Pointe de l'Est, où est l'on retrouve une grande population de Corème de Conrad, ainsi que les autres espèces en péril mentionnées précédemment. Des actions pourraient donc venir soutenir des projets pour une meilleure protection des espèces de ce secteur. Aussi, du côté du Havre-aux-Basques, une population de Corème de Conrad se retrouve hors d'une zone de protection. Un organisme de conservation local pourrait être soutenu financièrement dans l'achat de ces terrains et un nouvel habitat floristique protégé pourrait y être créé. Outre ces exemples de projets de conservation, d'autres options pourraient être envisagées et élaborées en collaboration avec les organismes locaux.



Les espèces en péril présentes sur le territoire des Îles de la Madeleine sont importantes et leur protection est un incontournable. Par contre, ces espèces ne peuvent exister sans les écosystèmes et la biodiversité qui sous-tendent leur présence. Attention FragÎles est donc également d'avis qu'il ne faut pas considérer uniquement le Corème de Conrad et les seuls impacts environnementaux sur cette espèce dans l'analyse du projet d'implantation d'éoliennes. Il est essentiel de considérer le milieu dunaire dans son ensemble incluant sa dynamique et sa biodiversité. Dans cette perspective, nous sommes d'avis que ce projet doit également viser à réduire à leur minimum les impacts sur le milieu dunaire fragile, en particulier la dune fixée que l'on retrouve dans ce secteur, dont l'intégrité contribue à maintenir les écosystèmes en bonne santé, à conserver les habitats des espèces en péril et à remplir plusieurs autres services écologiques essentiels (ex. : paysages, activités traditionnelles/récréatives, liens de transport et de télécommunications, etc.).



La phase de construction nous apparaît celle entraînant le plus d'impacts sur le milieu, il importe donc de bien évaluer la localisation des chemins d'accès et des zones d'implantation d'éoliennes, de bien choisir les secteurs (privilégier des sites déjà perturbés autant que possible), de réduire les nouvelles perturbations ainsi que de bien évaluer les superficies qui seront perturbées et affectées pour qu'elles soient réduites à leur minimum (réduire les largeurs de chemins et les zones de construction). Il faut comprendre qu'on ne peut appliquer les normes de l'industrie, conçues majoritairement pour les milieux forestiers et en zone reculée, dans des milieux dunaires fragiles et des habitats protégés, dans un territoire aussi restreint et fragile que celui des Îles de la Madeleine. Le promoteur ou le projet qui sera réalisé doivent être soumis à des exigences strictes afin de s'assurer que les normes actuelles d'implantation d'éoliennes soient adaptées pour tenir compte des particularités de notre milieu insulaire fragile. De plus, il faut s'assurer de mettre en place, dès le début des travaux, des mesures d'aménagement permettant de limiter les effets néfastes sur les milieux dunaires, notamment en stabilisant dès la phase de construction des zones de travaux (chemins et zones de constructions d'éoliennes), car le retrait de végétation fixée au sol pourrait entraîner des impacts importants sur les milieux et habitats adjacents aux secteurs perturbés, notamment leur dégradation par une plus grande érosion par le vent. Il faut donc s'assurer que des techniques adéquates d'aménagement et de restauration des milieux dunaires, notamment en dune fixée, soient mises en œuvre. Pour ce faire, il serait pertinent de collaborer avec des organismes locaux qui ont acquis au fil des ans l'expertise pour travailler dans ces types de milieux naturels et pour leur restauration.

Un autre aspect qui préoccupe notre organisme est l'importance de la transparence, de la transmission d'informations et de la collaboration avec les partenaires locaux tout au long du processus d'un tel projet, et ce, dès maintenant. Il faut s'assurer que soit mises en place des collaborations avec les organismes locaux selon leurs expertises spécifiques, notamment pour les espèces en péril et la restauration des milieux dunaires. En ce sens, l'annonce par la Régie intermunicipale de l'énergie de la création d'un comité de liaison pour ce projet est une bonne nouvelle et nous souhaitons que les principaux intervenants du milieu concernés par ce projet puissent y être représentés.

Conclusion et recommandations



Nous croyons qu'il est possible comme communauté de favoriser un développement durable et responsable dans un domaine comme celui de l'énergie éolienne. Nos organismes locaux possèdent une grande connaissance de nos milieux naturels ainsi qu'une expertise importante qu'il est essentiel de considérer. Attention FragÎles souhaite mettre son expertise, notamment sur les espèces en péril et la restauration des milieux dunaires, à contribution et poursuivre sa collaboration avec ses partenaires municipaux et les autres organismes en environnement locaux, afin de favoriser la réalisation sur notre territoire d'un projet qui aurait à la fois des retombées locales intéressantes et qui minimiserait les impacts environnementaux potentiels.

Pour ce faire, nous sommes d'avis que le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) devrait recommander au ministère de l'Environnement du Développement durable et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'imposer des exigences spécifiques sur le plan environnemental au futur promoteur d'un projet d'implantation d'éoliennes dans l'habitat floristique protégé de la Dune du Nord. Afin que tous les promoteurs potentiels soient soumis aux mêmes conditions et contraintes, nous croyons que le MDDELCC devrait demander que soient incluses ces exigences dans l'appel d'offres d'Hydro-Québec pour le présent projet.

À cet effet, voici nos principales recommandations :

1. *Que toutes les études, évaluations, inventaires et caractérisations environnementales nécessaires pour bien documenter l'impact du projet sur les espèces en péril et leurs habitats, sur les milieux dunaires ainsi que sur l'ensemble des écosystèmes et de la biodiversité du secteur, soient réalisées et diffusées aux partenaires locaux et au futur comité de liaison.*
2. *Qu'une planification rigoureuse et transparente du projet de développement éolien soit réalisée en collaboration avec les principaux partenaires locaux, en faisant appel à leurs expertises respectives, et ce, dès l'amorce du processus d'appel d'offres d'Hydro-Québec.*
3. *Que le projet soit conçu de manière à tenir compte des particularités des Îles de la Madeleine, soit : l'éloignement et l'insularité ; le caractère fragile et restreint de notre territoire ; notre grande dépendance aux hydrocarbures pour la production électrique en réseau autonome ; nos nombreux milieux fragiles, habitats et espèces protégées. Et que les normes d'implantation des éoliennes soient adaptées pour tenir compte de ces particularités et pour réduire à leur minimum les impacts environnementaux potentiels.*

4. *Que les exigences environnementales imposées au projet soit élevées et visent à réduire à leur minimum les impacts, et ce, dès la phase de construction tant sur les espèces floristiques et fauniques à statut précaire et leurs habitats, que sur l'ensemble du milieu dunaire, des écosystèmes et de la biodiversité qu'ils sous-tendent. Que la planification des travaux se fasse d'abord en utilisant les zones déjà perturbées et en visant à perturber au minimum de nouvelles superficies lors de la phase de travaux. Et que l'aménagement et la restauration des milieux perturbés soient inclus au projet dès le départ et planifiés en collaboration avec l'expertise locale.*
5. *Que des évaluations indépendantes des impacts environnementaux soient réalisées suite à la mise en place d'éoliennes et qu'un suivi soit réalisé régulièrement pour toute la période de production d'énergie (vie utile des éoliennes), de même que suite à un arrêt des activités et un éventuel démantèlement des installations.*
6. *Que des mesures de compensation ainsi que de la recherche et de l'innovation soient mises en œuvre pour parer aux impacts environnementaux sur les espèces, leurs habitats et les milieux dunaires fragiles qui seront affectés pour chacun des points mentionnés précédemment. Ces mesures de compensations pourraient être ciblées, sans s'y limiter, avec les partenaires locaux.*
7. *Que soient déjà prévues des mesures de réhabilitation d'habitats en cas de démantèlement des éoliennes ou d'arrêt des activités de production d'énergie ou d'arrêt d'activité du promoteur. Un fonds dédié à cet effet, conjointement mis en place par le Régie intermunicipale de l'énergie et le futur promoteur, pourrait être crée à cette fin dès l'acceptation de l'appel d'offres et pourrait correspondre à un pourcentage des profits générés ou des redevances.*

Dans l'éventualité où un projet concret serait présenté et verrait le jour sur ce site, il serait pertinent que le projet retenu, avec les bons paramètres et les impacts environnementaux réels, soit présenté et discuté lors de rencontres les partenaires du milieu. Des études, des évaluations ou des consultations supplémentaires pourraient alors être jugées nécessaires et demandées de la part d'organismes du milieu.

